

## BP

## Aménagements Paysagers



### Objectif général de la formation :

#### CONDUIRE UNE EQUIPE SUR UN CHANTIER POUR CREER ET GERER L'ESPACE PAYSAGER

- Assurer le suivi commercial des chantiers et rendre compte de ses activités au chef d'entreprise
- Prévoir l'organisation du chantier et le faire exécuter
- Contrôler la bonne réalisation
- Animer et contrôler les équipes.
- Assurer le suivi administratif des activités

#### Au terme de sa formation, l'apprenti devra être capable de :

- Mettre en œuvre les différentes techniques ou opérations nécessaires à la réalisation et à l'entretien d'un espace paysager
- Informer son responsable de l'avancement des travaux, des incidents éventuels.
- Proposer des solutions
- Participer à la vie sociale et professionnelle de l'entreprise
- Communiquer avec les différents partenaires de l'entreprise : clients et fournisseurs
- Participer à la conduite du chantier
- Guider le travail du personnel dans l'exécution des tâches demandées

### Comment s'inscrire ?

L'entrée en BP AP peut se faire à l'issue d'un CAPa, un BPA, un BEPA, d'une classe de lycée (2<sup>nd</sup>e, 1<sup>ère</sup> ou Terminale) pour des jeunes désirant s'insérer dans la vie professionnelle.

Le dossier d'admission est remis par le CFA après des tests de positionnement et un entretien de motivation.

**L'admission définitive est conditionnée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.**



### Contenu de la formation

#### UNITES CAPITALISABLES

**UCG 1** Utiliser en situation professionnelle les connaissances techniques liées au traitement de l'information

**UCG 2** Situer les enjeux sociétaux et environnementaux des aménagements paysagers

**UCP 1** Elaborer un projet professionnel dans le secteur paysager

**UCP 2** Présenter le fonctionnement d'une entreprise de travaux paysagers

**UCP 3** Communiquer dans une situation professionnelle

**UCP 4** Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives au végétal et au milieu

**UCP 5** Utiliser en situation professionnelle des connaissances et techniques relatives aux infrastructures paysagères

**UCP 6** Utiliser les matériels et équipements de l'entreprise

**UCT 1** Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien des végétaux

**UCT 2** Conduire un chantier de mise en place ou d'entretien d'infrastructures paysagères

**UCARE 1** Conception d'un projet d'aménagement

**UCARE 2** Taille des végétaux ligneux



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR  
LE FONDS SOCIAL EUROPEEN



**CFA Nantes Terre Atlantique**  
**Site Jules Rieffel**

5 rue de la Syonnaire – BP 117  
44817 ST HERBLAIN cedex

Tél : 02.40.94.86.08 – Mail : [cfa.loire-atlantique@educagri.fr](mailto:cfa.loire-atlantique@educagri.fr)

## Contenu de la formation

**Au Centre de Formation :** 1 200 heures de formation sur 2 ans (17 semaines par an).

**Chez le maître d'apprentissage :** par alternance, 35 semaines par an, l'apprenti perfectionne ses gestes professionnels et acquiert les techniques d'organisation et de conduite de chantiers et d'équipes.

## Obtention du diplôme

Les évaluations sont réalisées au cours des 2 années de formation. L'obtention du diplôme est validée par la réussite de toutes les Unités Capitalisables (UC). Le jeune dispose de 5 ans après la fin de formation pour repasser les UC non acquises.

## Conditions d'admission

Etre âgé de 16 à 29 ans.

L'admission en BP Aménagements Paysagers se fait après validation d'un CAPa, d'un BPA, d'un BEPA, ... Après passage de tests et entretien de motivation, une réponse vous est adressée par courrier. L'inscription définitive est validée par la signature d'un contrat d'apprentissage avec une entreprise.

## Site de formation

- **Saint Herblain**  
CFA Nantes Terre Atlantique  
Site Jules Rieffel – 5 rue de la Syonnière – BP 117  
44817 St HERBLAIN Cedex  
☎ : 02.40.94.86.08  
e-mail : cfa.loire-atlantique@educagri.fr



## Rémunération

*Minimum légal (le salaire peut être supérieur en vertu d'un accord conventionnel ou contractuel)*

	16 à 17 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et +
1 <sup>ère</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC	100% du SMIC
2 <sup>ème</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC	



CE PROJET EST COFINANCÉ PAR  
LE FONDS SOCIAL EUROPÉEN



**CFA Nantes Terre Atlantique**  
**Site Jules Rieffel**

5 rue de la Syonnière – BP 117  
44817 ST HERBLAIN cedex

Tél : 02.40.94.86.08 – Mail : cfa.loire-atlantique@educagri.fr